



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 167-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative à l'annulation de la délibération D 37A-2012 du 18 décembre 2012 - subvention système de vélos en libre-service (VLS)

Vu la délibération D 37A-2012 votée par le Conseil municipal le 18 décembre 2012, relative au versement d'une subvention à TPG VELO pour la mise en exploitation d'un système de vélos en libre-service (VLS) au niveau cantonal et pour la réalisation des travaux d'implantation des stations, pour un montant total de 330 000 F,

Vu que ce projet n'a pas pu aboutir au niveau cantonal,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 37A-2012 votée par le Conseil municipal le 18 décembre 2012, relative au versement d'une subvention à TPG VELO pour la mise en exploitation d'un système de vélos en libre-service (VLS) au niveau cantonal et pour la réalisation des travaux d'implantation des stations, pour un montant total de 330 000 F.